



Harcèlement pendant accident du travail

Par **Akim62**, le 25/10/2012 à 16:52

Bonjour,

j'exerce le métier de gardien d'immeuble, en date du 1 novembre 2010, mon patron me demande d'emménager dans une tour en chantier total afin de veiller à la sécurité pour ce faire il fait l'acquisition d'un chien et me déclare à la préfecture comme agent de sécurité, toutefois sans déclarer le chien bien qu'il m'ait fait signer un avenant qui implique des rondes de sécurité avec le chien mais sans préciser son salaire, il faut savoir que je n'ai aucun diplôme d'agent de sécurité, entretemps j'ai eu un accident du travail dans la dite tour de ce fait je suis en arrêt pour et depuis le 05/06/2011, en septembre j'ai dû déclencher une procédure au prud'homme contre mon employeur en réclamant mes heures sup soit plus de 4000 hrs en un an plus les vacances du chien ainsi que la formation nécessaire au agent sécurité cynophile, depuis il me harcèle moralement pour me décourager je vais donner un ou deux exemples : il a prétexté des travaux dans mon logement en me demandant d'emménager 2 étages plus haut, et une fois dans le nouveau logement qui devait être temporaire, il a installé un collègue dans ce qui était au départ mon logement, puis il m'a coupé l'EDF, puis il m'a envoyé 5000€ au titre d'indemnité d'occupation, sans compter les convocations auprès du médecin du travail, et là il me fait passer au tribunal pour me faire expulser du logement, bref il y en a un paquet comme ça, ce qui a fait qu'à ce jour je suis suivi par un thérapeute car tout va mal dans ma tête et dans mon corps, je m'appête à déposer un dossier pour faute de l'employeur et je demande à l'assistance pour que vous puissiez me donner quelque conseil, car je n'en peux plus au bout de 6 années avec mon amie qui a dû changer d'adresse car mon employeur m'a aussi reproché que mon amie vive avec moi svp que dois-je faire?????

Par **pat76**, le 25/10/2012 à 17:22

Bonjour

Vous déposez plainte pour harcèlement moral et vous vous faites aider par un syndicat pour la procédure devant le Conseil des Prud'hommes.

Vous avez vu le médecin Conseil de la Sécurité Sociale pour lui expliquer votre situation?

Vous avez-vu le médecin du travail?

Par **Akim62**, le **25/10/2012** à **23:54**

Tout d'abord merci de répondre aussi rapidement ,pour le médecin de la sécu par deux fois j'ai été convoqué et par deux fois ils ont validé l'accident du travail mais à ce moment je n'avais pas encore percuté mais lorsque mon employeur m'a adressé la convocation à la médecine du travail ,le médecin a été très étonné de ma présence et lorsque je lui est parlé de mes problèmes il m'a conseillé de déposer plainte et apparemment dans son rapport et dans le reçu qu'il m'a donné il a validé mon accident du travail, franchement cette situation est difficile à supporter une précision sur mon employeur j'ai un contrat (cdi)contrat privé pour ophlm en l'occurrence la ville ,et si je vous dis laquelle vous seriez surpris Merci d'avance

Par **pat76**, le **26/10/2012** à **14:51**

Bonjour

Faites vous aider par un syndicat et un petit mot aux médias pour expliquer la situation pourrait la faire débloquer...